

Consommation : alerte sur les prix

Article rédigé par *<i>Di Tempi,</i> Milan, le 27 avril 2011*

Les clients des grands surfaces s'en étaient déjà aperçus : les prix globalement stables depuis plusieurs années ont largement augmenté depuis un an. Ainsi les plus attentifs ont pu constater qu'un paquet de café moulu de 250g vendu l'an dernier dans leur supermarché était passé de 3,99€ à 5,98€ au mois d'avril de cette année. Et ce n'est qu'un exemple qui se généralise.

Le phénomène s'accélère. Les prix flambent et le gouvernement après les consommateurs désormais s'inquiète. La cause est toute désignée : l'augmentation des matières premières. Pour éviter les abus le Secrétaire d'État chargé du Commerce, de la Consommation, des Petites Entreprises, Frédéric Lefebvre, avait déjà menacé en février les grandes centrales d'achat de la distribution d'appliquer un article jamais utilisé du code du commerce qui met en cause la responsabilité civile d'un acheteur qui exigerait d'un producteur agricole des prix de cession abusivement bas en comparaison du prix des matières premières. Le texte envisage même des amendes de deux millions d'euros et la restitution des sommes indûment perçues. Une mesure d'autant plus difficile à mettre en pratique que le gouvernement doit à la fois limiter l'augmentation des prix des produits alimentaires pour défendre le pouvoir d'achat tout en veillant à ce que les petites entreprises de l'agroalimentaire ne soient pas écrasées par la hausse de leur coût.

Pour l'heure, les résultats de cette mobilisation contre la hausse des prix ne sont guère encourageants. De 2% depuis le 1er mars la flambée des prix pourrait atteindre 20 % sur certains produits comme la farine et le café et 10 % sur les pâtes, le pain (5%), le chocolat et le beurre (4%).

Une situation qui pourrait peser à la rentrée sur la campagne électorale. Le bilan de Nicolas Sarkozy sur la question du pouvoir d'achat dont il avait fait une de ses promesse il y a cinq ans risque en effet d'être singulièrement négatif.
